

Conditions générales de vente

Gabriel LORENZATI

Bel Air Conseil

1. Objet

Les présentes dispositions définissent les modalités et les conditions générales de vente des prestations de l'entreprise individuelle GABRIEL LORENZATI, dénommée sous l'enseigne commerciale BEL AIR CONSEIL, dont le siège est situé 325 avenue Jacques Chaban Delmas 13300 Salon de Provence, SIRET n°814 751 798 00012, au bénéfice du Client.

Chaque fois que le nom commercial BEL AIR CONSEIL est utilisé, il renvoie à l'entreprise individuelle GABRIEL LORENZATI. BEL AIR CONSEIL propose des prestations d'audit, de formation et de conseil dans les domaines de la qualité, de la sécurité, de l'environnement et du management.

Toutes les prestations fournies par Bel Air Conseil s'adressent aux souscripteurs professionnels et répondent aux besoins nécessaires à leur activité.

2. Signature du contrat ou Bon de Commande

La signature par le Client du Bon de Commande ou contrat annexé, emporte acceptation intégrale et sans réserve par le Client et son adhésion pleine et entière aux dispositions du Bon de commande, aux présentes Conditions, qui prévalent sur toutes conditions générales d'achat ou tout autre document du Client, sauf accord dérogatoire exprès et préalable de Bel Air Conseil.

3. Exécution de la prestation et obligations

Bel Air Conseil s'engage à mener à bien la prestation de service dont les conditions particulières sont précisées sur le Bon de Commande signé par le Client.

Le Client s'engage à apporter à Bel Air Conseil toutes les informations utiles et nécessaires à la bonne exécution de la prestation et au respect des délais d'exécution.

Bel Air Conseil s'engage à fournir un rapport régulier de l'avancement des travaux qui lui sont confiés. Bel Air Conseil livrera la prestation souscrite par le Client dans la mesure des moyens disponibles.

Les échanges se feront lors de réunions physiques et par téléphone ou email.

Bel Air Conseil ne pourra être tenu responsable pour un dommage ou une perte financière résultant d'un retard dans l'exécution ou d'une inexécution de tout ou partie de la prestation si ce retard est le fait d'événements ou de causes échappant à son contrôle raisonnable.

Pour certaines prestations, Bel Air Conseil se réserve le droit de faire appel à des sous-traitants. Les relations avec ces tiers seront gérées intégralement par Bel Air Conseil. Ces sous-traitants sont sélectionnés et leurs méthodes de travail sont en adéquation avec celles de Bel Air Conseil qui restera en tout état de cause pleinement et entièrement responsable de la complète et parfaite exécution de toutes ses obligations sous-traitées et fera respecter, sous sa responsabilité, par tout sous-traitant, tous les termes du Contrat et notamment ceux relatifs à la confidentialité, à la propriété intellectuelle.

4. Durée du contrat

Le contrat a une durée définie dans le Bon de Commande, en fonction de la prestation conseillée et choisie par le Client.

Le contrat pourra être résilié par chacune des parties avec un préavis de 3 mois.

5. Résiliation anticipée

Résiliation pour faute :

En cas de manquement par l'une ou l'autre des Parties à ses obligations contractuelles telles qu'elles résultent des dispositions du présent Contrat, la Partie lésée par ce manquement pourra mettre l'autre Partie en demeure d'y remédier par lettre recommandée avec avis de réception ; Si la Partie défaillante n'y a pas remédié dans un délai de 15 (quinze) jours après réception de la notification ou a refusé d'y remédier, alors le Contrat sera résilié de plein droit. Cette résiliation se fera sans préjudice de tous autres droits et recours dont disposera la Partie lésée au titre du présent Contrat.

Autres cas de résiliation :

Le présent Contrat sera résilié de plein droit par le client en cas d'incapacité civile, règlement judiciaire ou cessation d'activité du prestataire.

En cas de redressement ou liquidation judiciaire ou procédures similaires du prestataire, le Contrat sera résilié de plein droit sous réserve de l'application des articles du code de commerce relatif au redressement et à la liquidation judiciaire des entreprises.

6. Tarifs

Les prestations sont facturées sur la base du tarif en vigueur sur le devis ou le bon de commande. Nos tarifs sont indiqués en euros. Toutes les commandes sont payables en euros.

7. Conditions de règlement – Facturation

Le règlement des commandes s'effectue en chèque ou virement bancaire. Le Client s'engage à verser les acomptes définis dans le devis ou le Bon de Commande dans les délais prévus dans ces mêmes documents.

Le paiement devra intervenir au plus tard trente jours nets après l'émission de la facture.

En cas de retard de règlement, conformément à la Loi du 22 Mars 2012, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 € HT sera due en sus des pénalités de retard. Les pénalités de retard seront dues le jour suivant la date de règlement figurant sur la facture. Le taux d'intérêt mensuel de ces pénalités de retard est de 10%.

7.1. Facturation

Au titre du développement durable, le Client autorise expressément Bel Air Conseil à lui délivrer sa (ses) facture(s) sous forme électronique. Le Client sera libre de consulter sa facture, de la copier ou de l'imprimer. Une facture sur support papier peut être envoyée au Client à tout moment s'il en fait la demande écrite à Bel Air Conseil.

8. Confidentialité et déontologie

8.1. Clause de confidentialité

Bel Air Conseil s'engage à préserver la confidentialité des informations auxquelles il aura accès au cours de cette mission et dont la diffusion serait susceptible de nuire au client ou à ses partenaires.

Chaque Partie s'engage à ne pas utiliser autrement que pour l'application du présent Contrat, ni divulguer les informations confidentielles, telles qu'elles sont définies ci-dessous, de l'autre Partie et/ou de ses filiales. Dans le cadre du Contrat, les termes « Information(s) Confidentielle(s) » recouvrent, sans que cette liste soit limitative, toutes les informations et données communiquées par la partie émettrice (la « Partie Émettrice ») à la partie réceptrice (la « Partie Réceptrice »), par écrit et/ou oralement, sous forme notamment de graphiques, rapports, listes de prix, résultats, comptes rendus de réunions, instructions et autres éléments de quelque forme que ce soit que la partie émettrice communique à la partie réceptrice dans le cadre du Contrat ou dont la partie réceptrice aurait connaissance dans le cadre de l'exécution du Contrat. La notion de partie émettrice et de partie réceptrice aux termes des présentes vise indifféremment le client et le prestataire.

Il est expressément convenu que la transmission par les Parties entre elles d'Informations Confidentielles ne peut en aucun cas être interprétée comme conférant de manière expresse ou implicite à la Partie qui les reçoit un droit quelconque (aux termes d'une licence ou par tout autre moyen) sur les matières, les inventions ou les découvertes auxquelles se rapportent ces Informations Confidentielles. Il en est de même en ce qui concerne les droits d'auteur ou autres droits attachés à la propriété littéraire et artistique, les marques de fabrique ou le secret des affaires.

La Partie Réceptrice s'engage à ne pas communiquer ou mettre à disposition d'un tiers des Informations Confidentielles, pour quelque raison que ce soit, et à garder secrètes les Informations Confidentielles qu'il aurait à connaître de la Partie Émettrice pour l'exécution de ses obligations.

L'obligation de confidentialité est valable pendant toute la durée du présent Contrat et pour une durée de 3 (trois) années après l'expiration de celui-ci, quelle que soit la cause.

8.2. Déontologie

Bel Air Conseil se réserve le droit de refuser toute prestation qui pourrait lui sembler contraire à sa déontologie ou en désaccord avec la Loi.

8.3. Publicité

Le Client autorise Bel Air Conseil à citer et reproduire à titre de référence le nom du client et les Prestations réalisées. Le Client certifie avoir la possibilité d'en autoriser l'utilisation, la reproduction et la représentation et garantit Bel Air Conseil contre toute action en contrefaçon, concurrence déloyale ou parasitaire, qui pourrait être intentée à son encontre à raison de l'utilisation, de la reproduction et de la représentation de ces éléments.

9. Autres conditions générales de vente

Les devis sont valables 30 jours à compter de la date d'émission, sauf mention spéciale.

Le contrat ou le bon de commande doit être conclu préalablement au début de la mission.

Lorsque les frais de déplacement pour les consultants sont dans les devis, ils sont à la charge du client sur présentation d'un décompte précis des dépenses selon les modalités suivantes :

- Frais de déplacement : Indemnités kilométriques sur la base des barèmes en vigueur.
- Hébergement : Sur présentation des factures.
- Restauration : Sur présentation des factures.

Les prestations complémentaires que le client souhaiterait demander à Bel Air Conseil feront l'objet d'une nouvelle proposition et d'un avenant.

En cas d'abandon de la mission avant son terme à la demande du client, la totalité des honoraires et les remboursements des frais engagés restent dus.

Les résultats et données seront la propriété du client après complet paiement des factures. La méthodologie reste la propriété de Bel Air Conseil.

10. Limitation de responsabilité

Bel Air Conseil ne pourra en aucun cas être considéré comme responsable des dommages directs ou indirects résultant d'une mise en œuvre partielle, détournée, incorrecte des conseils et recommandations fournis par Bel Air Conseil.

Enfin, la responsabilité de Bel Air Conseil ne pourra être recherchée en cas de force majeure ou pour tout autre motif indépendant de sa volonté (grève, retard d'un tiers y compris du client, sinistres, accidents, ...).

11. Règlement des litiges

Tout différend relatif à l'application du Bon de Commande valant contrat de prestation, des présentes Conditions, à leur interprétation, leur exécution, aux contrats de prestations de services et commandes conclus par Bel Air Conseil, ou au paiement du prix, sera soumis au Tribunal de Commerce de Salon de Provence, quel que soit le lieu de commande, de la livraison, du paiement ou du mode de paiement, et même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs, sauf disposition contraire impérative et d'ordre public de la Loi.

Date et Signature du client :